

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF D-EUR

Identité

Libellé	LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF D-EUR
Isin	FR0010315770
Nature	SICAV
Devise comptable	EUR
Zone géographique prépondérante	Monde entier
Fonds à compartiment	oui
Type de gestion	Maître

Souscription, conversion & rachat

Commission de souscription	Maximum 5.00 %
Commission de conversion	
Commission de rachat	Maximum 5.00 %

Indice de référence

Libellé de l'indice de référence	MSCI WORLD INDEX
Isin de l'indice de référence	CH0001693230

Indicateur de risque



Informations temporelles

Date du calcul de la Performance	31/08/2022
Nombre de parts	15 274 312,00
Actif net (million devise)	3 979,0608
Date du dernier actif net	31/08/2022
Étoiles EuroPerformance	★★★★★

Caractéristiques financières

Affectation des résultats	Mixte capitalisation / distrib
Agrément AMF	12/04/2006
Classification AMF	Actions internationales
Classification	Actions internationales - général
Degré minimum d'exposition au risque action	60.00 %
Durée minimum de placement recommandée	Supérieure à 60 mois

Charges & Frais

Frais de gestion	Maximum 0.30 % TTC
Commission de dépositaire	NC
T.F.E.	31/10/2020 : 0.30%

Prospectus

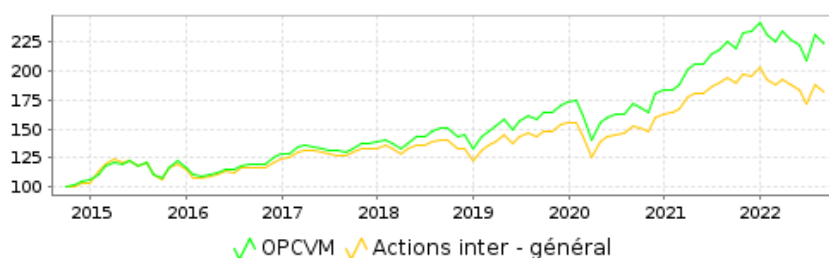
URL de publication	www.lyxoretf.com
Prospectus au	18/03/2022

Organismes

Promoteur	AMUNDI ASSET MANAGEMENT 91 93 BOULEVARD PASTEUR 75015 PARIS
Société de gestion	AMUNDI ASSET MANAGEMENT 91 93 BOULEVARD PASTEUR 75015 PARIS
Gestion administrative et comptable par délégation	SOCIETE GENERALE 29 BOULEVARD HAUSSMANN 75009 PARIS
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17 COURS VALMY 92800 PUTEAUX
Dépositaire	SOCIETE GENERALE 29 BOULEVARD HAUSSMANN 75009 PARIS
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63 RUE DE VILLIERS 92208 NEUILLY- SUR-SEINE CEDEX

Performances

Année	OPCVM	Indice
YTD	-6,96	-7,02
2021	31,16	31,07
2020	6,42	6,33
2019	30,04	30,02
2018	-4,10	-4,11
2017	7,54	7,51
2016	10,76	10,73
2015	10,50	10,42
2014	19,37	19,50



Informations complémentaires

O.S.T.

Changement de gestionnaire en date du 01/06/2022
Changement de placeur en date du 01/06/2022

Profil de risque

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action
- Risque de perte en capital
- Risque de liquidité (marché primaire)
- Risque de liquidité sur une place de cotation
- Risque de Contrepartie
- Risques liés à la gestion des garanties

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint
- Risque lié au recours à des instruments dérivés
- Risque lié à un changement de régime fiscal
- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents
- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence
- Risque d'opération sur titre
- Risque de Change lié à l'Indicateur de Référence
- Risque de change lié aux classes d'actions Acc et Dist
- Risque lié à la couverture de change spécifique aux classes d'actions I - EUR, Monthly Hedged to EUR - Acc et Monthly Hedged to USD - Dist
- Risques en matière de durabilité

Pour plus d'informations, se référer au Prospectus du fonds.

Objectif de gestion

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice MSCI World Net Total Return (dividendes nets réinvestis) (l'« Indicateur de Référence »), libellé en US Dollars (USD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé maximal de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.50%.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'Indicateur de Référence est un indice action calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux MSCI.

Il mesure la performance globale des marchés développés. Au 31 janvier 2018, l'indice MSCI World Index était constitué de 1649 valeurs cotées sur les marchés de 23 pays développés : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Israël, Hong Kong, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays Bas, Portugal, Royaume uni, Singapour, Suède, Suisse.

L'Indicateur de Référence est constitué à partir de la réunion des indices MSCI représentant chacun de ces 23 pays développés.

L'Indicateur de Référence est un indice « Net Total Return », c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent.

Le poids de chaque valeur dans l'Indicateur de Référence est ajusté suivant sa capitalisation boursière, sur la base du flottant. Par conséquent le nombre de valeurs entrant dans la composition du panier constituant l'Indicateur de Référence peut évoluer au cours du temps.

La méthodologie MSCI et sa méthode de calcul impliquent un nombre variable des sociétés constituant l'Indicateur de Référence.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.msci.com.

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indicateur de Référence.

L'Indicateur de Référence est un indice pondéré par la capitalisation boursière.

Publication de l'Indicateur de Référence

Les indices MSCI officiels sont calculés quotidiennement en cours de clôture en utilisant les prix de clôture officiels des bourses de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de Bourse ouvré.

Le cours de clôture de L'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de MSCI : www.msci.com.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur MSCI Limited de l'Indicateur de Référence a jusqu'au 31 décembre 2023 pour demander un agrément ou un enregistrement, le cas échéant, auprès de l'autorité compétente.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

La révision de la composition de l'Indicateur de Référence a lieu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indicateur de Référence éditées par MSCI sont disponibles sur le site Internet : www.msci.com

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Souscripteurs concernés

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché actions internationales.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies ci-après - voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Orientation de placement

> Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplcation indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence, notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

> Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :

- * appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence
- * liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)
- * notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- de diversification, notamment :

- * émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- * géographique
- * sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net du Compartiment. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

Pour plus d'informations, se référer au Prospectus du fonds.

Date de clôture de l'exercice

DATE DE CLÔTURE

Dernier Jour de Bourse du mois d'octobre.

Première clôture :31 octobre 2005.

Périodicité de calcul de la VL

La valeur liquidative sera calculée et publiée chaque jour appartenant au calendrier de publication de la valeur liquidative du Compartiment et sous réserve que la couverture des ordres passés sur les marchés primaire ou secondaire sera rendue possible.

Lieu de publication de la VL

La valeur liquidative et autres informations concernant les catégories d'actions (le cas échéant), sont disponibles à l'adresse www.lyxoretf.com.

Conditions de souscription / rachat

Les demandes de souscriptions/rachats d'actions du Compartiment seront centralisées, par le Dépositaire, entre 10h00 et 18h30 (heures de Paris), chaque Jour appartenant au calendrier de publication de la valeur liquidative du Compartiment sous réserve qu'une partie significative des composants de l'Indicateur de Référence soient cotés (ci-après un « Jour de Marché Primaire ») et seront exécutées sur la base de la valeur liquidative du Jour de Marché Primaire suivant, ci-après la « VL de référence ».

Les demandes de souscriptions/rachats transmises après 18h30 (heure de Paris) un Jour de Marché Primaire seront traitées comme des demandes reçues entre 10h00 et 18h30 (heures de Paris) le Jour de Marché Primaire suivant. Les demandes de souscriptions/rachats devront porter sur un nombre entier d'actions du Compartiment correspondant correspondant à un montant minimum de 100 000 EUR pour les classes d'actions libellées en Euros, et à un montant minimum en USD équivalent à 100 000 EUR pour les classes d'actions libellées en USD.

Souscriptions / Rachats

Les souscriptions et les rachats seront effectués selon les modalités établies à la Section 4 « Transaction en nature et en espèce » de la section « FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ PRIMAIRE » et seront réalisés sur la base de la VL de référence.

Modalités de règlement/livraison des souscriptions/rachats

Le règlement/livraison des souscriptions/rachats sera effectué au plus tard cinq jours ouvrés en France suivant la date de réception des demandes de souscriptions/rachats.

Sur-Performance

Frais facturés au Compartiment

Assiette

Taux barème

Commission de mouvement

Prélèvement sur chaque transaction

Néant

Commission de surperformance

Actif net

Néant

Détail de la garantie

Néant

Commentaire Aria**Dominante fiscale**

Les données chiffrées de cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative. La société décline toute responsabilité quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations contenues, ces dernières ne préjugent pas des performances futures.

Pour de plus amples informations, le prospectus est disponible auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)